

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DATE de convocation et d'affichage

8 décembre 2023

DATE de publication de la délibération

23 janvier 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 21

Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure (part à 20h00 au point 7), BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjointes ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, DUFEIL Christophe, GORON Maxime, LEMARCHANDEL Franck, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à SALIS Anaïs après son départ au point 7 ; BOSSARD Nelly donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; DUFRAIGNE-CLOIUS Cécile donne pouvoir à GORON Maxime ; FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle ; JEANNEAU Luc donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine ;

Était absente : MARTINIAULT Anne-Laure.

Secrétaire de séance : ANDRÉ Marie-Thérèse, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

N°151223-4-2 : Revalorisation des tarifs communaux pour l'année 2024 de location de l'Espace Ile et Donac

La Commission « Finances » réunie le 11 décembre 2023, propose une revalorisation des tarifs à hauteur de 3,4 %, ce qui correspond à l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation sur un an (IPC de novembre à novembre).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux 2024 de location de l'Espace Ile-et-Donac proposés par la Commission « Finances » visés dans les tableaux joints. Ils sont appliqués à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse ANDRÉ



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 19 décembre 2023.

De sa publication sur le site Internet de la commune le 19 décembre 2023.